

## Formation linguistique visant le niveau A1 OFII dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)



*Le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) a pris le relais du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) le 1<sup>er</sup> juillet 2016, puis a été rénové au 1<sup>er</sup> mars 2019.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'OFII démarre un nouveau marché pour : le positionnement linguistique, la certification, la formation linguistique et la formation civique.*

*Sur l'ensemble de notre région Auvergne-Rhône-Alpes (qui compose le lot 1) et pour la période 2022 à 2024, c'est l'organisme de formation IFRA qui a remporté les marchés « positionnement, certification & formation linguistique », en groupement avec 9 autres organismes de formation déployés sur le territoire régional.*

### # Zoom sur le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

Si une personne est convoquée par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration – **OFII**, pour signer un CIR, alors la signature de ce contrat lui sera obligatoire, et les engagements qu'il implique devront être respectés, au risque de compromettre la remise du titre de séjour pluriannuel.

Le CIR est conclu pour une durée de 12 mois et peut, dans certains cas, être prolongé d'un an. Il repose sur un engagement réciproque entre le primo-arrivant obtenant un titre de séjour et l'État, qui assure le financement de 4 journées de Formation Civique obligatoires (Portrait de France, Santé, Emploi/formation, Parentalité, Logement), d'un parcours de formation linguistique (A1) obligatoire si le niveau évalué est inférieur au A1 (parcours de 100/200/400 et 600 heures en fonction du niveau en français du signataire) et de 2 autres parcours linguistiques complémentaires non obligatoires A2/B1.

⇒ [En savoir plus sur le Contrat d'Intégration Républicaine \(CIR\)](#)



### # Rappel des publics concernés par la signature du CIR :

- **Sont concernés par la signature du CIR** tous les étrangers primo-arrivants de plus de 16 ans, en situation régulière et ayant vocation à résider durablement sur le territoire français :
  - o Bénéficiaires du regroupement familial
  - o Conjoints de français
  - o Parents d'enfants français
  - o Salariés/auto-entrepreneurs
  - o Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) et membres de leur famille
  - o Liens Privés et Familiaux (LPF), Considération humanitaire
- **Ne sont pas éligibles au CIR** les personnes pour lesquelles le séjour est considéré comme temporaire :
  - o Demandeurs d'asile
  - o Détenteurs d'une carte de séjour temporaire Vie Privée et Familiale (VPF) délivrée pour des motifs de santé
  - o Étudiants, Visiteurs, travailleurs temporaires
  - o Ni les personnes liées par leur nationalité ou leur titre de séjour à un pays membre de l'Union Européenne :
    - Ressortissants de l'Union Européenne, de l'EEE et de la Suisse, et leurs conjoints
    - Personnes de nationalité extra-européenne mais possédant un titre de séjour de l'un des États membres de l'UE (ex. personne de nationalité marocaine, mais avec un titre de séjour italien)
- **La signature du CIR est réalisée sur l'une des plateformes d'accueil de l'OFII, en fonction du département d'habitation :**

**Direction territoriale de l'OFII à Lyon**  
Pour les signataires de :  
Ain, Ardèche, Loire, Rhône  
7 rue Quivogne, 69002 Lyon  
☎ 04 72 77 15 40

**Directions territoriales de l'OFII à Grenoble ou Annecy**  
Pour les signataires de :  
Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie  
76 rue des Alliés, 38100 Grenoble  
ou 13 rue de Rumilly, 74000 Annecy  
☎ 04 76 40 95 45 / 04 50 51 14 72

**Direction territoriale de l'OFII à Clermont-Ferrand**  
Pour les signataires de :  
Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme  
1 rue d'Assas  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1  
☎ 04 73 98 61 34

## # Zoom sur le positionnement linguistique dès la plateforme d'accueil de l'OFII :

Les signataires d'un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) bénéficient d'une évaluation de leur niveau de maîtrise du français lors de la signature du CIR, en plateforme d'accueil.

### Fonctionnement du positionnement linguistique sur la plateforme d'accueil OFII :

<p>Le jour de leur signature du CIR, <b>tous les signataires passent un test</b> réalisé par l'organisme de formation retenu sur le marché (l'IFRA pour la région Auvergne-Rhône-Alpes) :</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Test écrit collectif de 20 minutes (compréhension et production, du niveau A1 à B1)</li> <li>⇒ Test oral individuel de 10 minutes (compréhension et production, du niveau A1 à B1)</li> </ul>



Si le niveau est évalué comme inférieur au niveau A1 :	Si le test montre que la personne a déjà le niveau A1 :
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Évaluation des compétences numériques et de l'accès au matériel nécessaire à la Formation A Distance (FAD)</li> <li>⇒ Prescription d'une formation linguistique permettant de viser le niveau A1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Durées de 100 à 600 heures selon les profils des signataires – voir détails page suivante</li> <li>○ Constitution de groupes de niveau et de profil d'apprentissage les plus homogènes possibles</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Remise d'une <b>Attestation de Dispense de Formation Linguistique (ADFL)</b></li> <li>⇒ Orientation possible vers une <b>formation A2 ou B1</b> en fonction de son niveau et de son objectif (100 heures, prises en charge par l'OFII)</li> <li>⇒ Si la personne atteste d'un niveau supérieur (A2 ou B1) : proposition de passer directement un <b>test de français de type TCF ou TEF</b> (dans leur version IRN – Intégration, Résidence, Nationalité) permettant à la personne d'obtenir une attestation de niveau valable 2 ans (financement pris en charge par l'OFII dans le cadre du marché)</li> </ul>

A noter :

- ⇒ Si l'OFII prescrit un parcours de formation linguistique, celui-ci devient obligatoire pour le signataire.
  - ⇒ Le marché de l'OFII prévoit une entrée effective du signataire en formation A1 dans le mois suivant la signature de son CIR.
- ⇒ L'intégralité du parcours CIR doit être **PRIORITAIRE** et réalisé dans les 12 mois suivant la signature du CIR, pour permettre à la personne d'obtenir un **TITRE PLURIANNUEL (2 à 4 ans)**.

## # Objectifs de la formation A1

- Apprendre le français en vue d'accéder à l'autonomie, par la découverte et l'appropriation de l'environnement social et des règles de vie en France
- Viser le **niveau A1** du Cadre Européen Commun de Références pour les Langues ([CECRL](#))
- Apprendre les usages et les valeurs de la République Française

## # Contenus généraux

- 3 grands axes thématiques abordés : Vie publique, Vie pratique, Vie professionnelle
- Mises en situation, travail de groupes et échanges
- Supports variés et proches de l'environnement quotidien des personnes, en lien avec une mallette pédagogique OFII rénovée à l'occasion de ce nouveau marché : documents authentiques, extraits audio/vidéo, découverte et manipulation des outils informatiques / multimédia (en particulier pour l'entraînement aux tests TCF ou TEF)

## # Spécificités

- **Modalités d'inscription** : uniquement sur prescription interne de l'OFII, au moment de la signature du CIR
- Apprenant non-rémunéré
- Évaluation intermédiaire de la progression du stagiaire : si le niveau A1 est atteint lors de cette évaluation à mi-parcours, le signataire sortira de la formation

## # Zoom sur les parcours de formation linguistique

4 durées de formation possibles selon les besoins linguistiques des signataires et les freins à l'apprentissage repérés lors du test de positionnement linguistique à l'OFII : **100 h, 200 h, 400 h ou 600 h**

NB.

**Possibilité de suivre la formation en partie à distance (FAD) pour certains signataires,**  
 outillés et à l'aise avec les outils numériques, en capacité de suivre les classes virtuelles

– en particulier s'ils sont en situation de handicap freinant leur mobilité pour se rendre en cours en présentiel, ou s'ils sont salariés.  
 Rythme hebdomadaire : 24 heures par semaine, avec des horaires imposés (classe virtuelle)

Profils linguistiques	Spécificités	Volume d'heures de formation	Modalités Rythme	Recours possible à la FAD
Publics scolarisés de façon significative dans leur langue maternelle (au moins équivalent à la fin de collège), relevant du <b>Français Langue Étrangère (FLE)</b>	Communiquant à l'oral, mais dont les compétences à l'écrit restent à généraliser	<b>100h</b>	15 personnes par groupe Rythmes majoritairement semi-intensifs (21h/semaine) ou intensifs (28h/semaine) Possibilité de rythmes extensifs, en horaires décalés (soir, samedi, de 6h à 12h de formation hebdomadaire) pour les personnes qui travaillent	Compter 20% de temps de présentiel obligatoire, répartis en 4 temps : début de la formation, sortie pédagogique, évaluation intermédiaire, évaluation finale.
	Dont les compétences à l'écrit et à l'oral restent à consolider	<b>200h</b>		
Publics peu ou pas scolarisés dans leur langue maternelle, relevant de <b>l'alphabétisation</b>	Faibles-lecteurs / scripteurs, ayant des compétences à l'oral proches du niveau A1, mais dont les compétences à l'écrit sont infra A1.1	<b>400h</b>	12 à 15 personnes par groupe Rythmes semi-intensifs (21h/semaine) ou intensifs (28h/semaine)  Possibilité de mobiliser 10% d'heures supplémentaires pour les stagiaires qui seraient très proches d'obtenir le niveau A1	Dont 200h possibles à distance en 2 <sup>ème</sup> partie de parcours, en fonction de l'accès du stagiaire aux outils informatiques et en fonction de ses compétences numériques
	Non-lecteurs / scripteurs, en découverte totale ou quasi-totale de la langue française	<b>600h</b>		

## # Zoom sur la fin de parcours :

- Délivrance d'un certificat de suivi de formation linguistique, attestant de l'assiduité du stagiaire
- **Certification possible en fin de parcours A1 :**
  - ⇒ Prise en charge par l'OFII
  - ⇒ Sur la demande du stagiaire dans les 12 mois suivants la fin de la formation linguistique
  - ⇒ Via un test de type :
    - [TCF IRN – Test de Connaissance du Français, dans sa version Intégration, Résidence, Nationalité](#)
    - [TEF IRN – Test d'Évaluation de Français, dans sa version Intégration, Résidence, Nationalité](#)
  - Ces tests se déroulent sur ordinateur
  - Ils évaluent le niveau des personnes entre le niveau A1 et jusqu'au niveau B1, et permettent de délivrer **une attestation de niveau, valable 2 ans.**
- **Informations sur les suites de parcours possibles, par exemple :**
  - o Une formation linguistique complémentaire de l'OFII, de niveau A2 (100 heures),
  - o Ouvrir l'École aux Parents pour la réussite des Enfants (OEPRE) pour la dimension « citoyenneté et liens avec l'école »,
  - o Actions sociolinguistiques (ASL) pour être plus autonome dans la vie quotidienne,
  - o Actions de Formations FLE de Pôle Emploi (dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences – PIC)
  - o Actions linguistiques d'insertion professionnelle (voir sur la cartographie [Parlera.fr](#))